

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 51
JANVIER 2025
ISSN 2555-297 X

ÉDITO REGARDER, RÉFLÉCHIR, AGIR AUTREMENT

Notre carte de vœux pour 2025 invite à « *penser le monde autrement et à œuvrer ensemble pour plus de justice sociale et environnementale* » dans un contexte géopolitique chaotique et incertain, une société fracturée, un dérèglement climatique de plus en plus évident. La crise écologique, les mutations du modèle économique et social et la révolution digitale nous invitent à faire un pas de côté afin de penser différemment les politiques publiques. Avant tout, je tiens à exprimer notre tristesse et notre soutien à l'ensemble des habitant.es de Mayotte qui vivent dans leur chair les effets des dérèglements de tous ordres. La Région Nouvelle-Aquitaine et les organisations de la société civile se mobilisent, à leur niveau, pour mettre en place des actions pour les soutenir. Il faudra aussi penser la reconstruction autrement. En 2024, les inondations dévastatrices à Valence (Espagne) fin octobre ont marqué les esprits. En France, quatre départements ont vécu de terribles inondations en particulier dans la vallée d'Aspe, en septembre dernier, où l'axe franco-espagnol de la RN 134 a été détruit par un glissement de terrain. De même, les sécheresses de plus en plus récurrentes génèrent de nombreuses tensions concernant la quantité, la qualité et le partage de l'eau en fonction de la priorisation des usages, notamment en Nouvelle-Aquitaine. Le réchauffement climatique et les enjeux écologiques se font plus pressants avec leurs conséquences pour l'humanité et rappellent l'urgence de prendre conscience de notre dépendance vis-à-vis des écosystèmes pour nos ressources et notre santé. Cette nouvelle donne s'accompagne de l'aggravation des inégalités sociales, différentes selon l'âge, le niveau de diplôme, le genre, le territoire. Le rapport du CESER intitulé « *Enrayer la fabrique de la pauvreté* » (novembre 2023) ou le récent rapport annuel sur l'état de la France du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de la République rendu public fin 2024 mettent en lumière la relation étroite entre l'accroissement des inégalités et une défiance croissante envers la démocratie et ses responsables politiques. Les inégalités ont des causes multiples : disparités salariales, discriminations, inefficacité du système de redistribution, iniquités territoriales dans l'accès aux services publics peuvent alimenter un sentiment d'injustice, d'abandon et d'exclusion. Les transformations induites par le numérique bouleversent profondément la société et les modèles économiques. Robotique de nouvelle génération, objets connectés, dématérialisation des services, téléconsultation, ville dite « intelligente », explosion des dispositifs d'intelligence artificielle : aucune activité ne semble échapper à la nouvelle révolution de l'économie numérique.

Ces mutations digitales profondes entraînent de fortes turbulences dans nos modes de vie et dans pratiquement tous les domaines d'activité. Aujourd'hui, nous voyons des start-ups défier des grands groupes et dans un univers où l'effet de taille et de réseau joue à plein, la concurrence est souvent féroce et pas toujours à l'avantage des entreprises historiques. Les récentes crises sociales ont montré qu'il est plus que jamais nécessaire d'anticiper les effets des transitions écologiques et économiques dans les territoires. Économie industrielle et territoriale, circuits courts, agroécologie, économie circulaire, économie sociale et solidaire sont autant de pistes pour maintenir le tissu économique dans les zones rurales comme dans les territoires urbains. L'objectif étant de favoriser la relocalisation et la qualité des activités et de l'emploi en réduisant l'impact écologique. Cependant, ces alternatives ne constituent pas une réponse suffisante pour faire basculer nos modes de productions, de déplacements, de conception de l'urbanisme vers davantage de bien-être collectif et vers la reproduction des ressources disponibles. Pour y parvenir, il semble impérieux de favoriser des politiques publiques plus transversales et moins sectorielles, des solutions co-élaborées localement par l'ensemble des acteurs et actrices concerné-es – élu-es, citoyen-nes, chef-fes d'entreprises, représentant-es des salarié-es, responsables du monde associatif.

Il existe en Nouvelle-Aquitaine un terreau favorable à la participation, avec une culture ancrée du dialogue et de la coopération, ainsi qu'un réseau associatif dense, reflet d'un engagement citoyen important. Soyons plus que jamais attentifs à celles et ceux qui sont exclu.es de ces mutations mais également à la multitude d'innovations sociales, environnementales, technologiques qui ont déjà lieu dans les territoires, à celles qui émergent et qui doivent constituer une véritable source d'espoir pour changer et améliorer notre devenir.

En ce début d'année 2025, permettez-moi d'adresser à chacune et chacun mes meilleurs vœux de bonne santé, d'épanouissement et de bonheur; vœux de solidarité et de paix.

Yves JEAN, Président

« Il y a des moments dans la vie où la question de savoir si on peut penser autrement qu'on ne pense et percevoir autrement qu'on ne voit est indispensable pour continuer à regarder ou à réfléchir. »*

LE MOMENT EST PEUT-ÊTRE VENU DE REGARDER RÉFLÉCHIR AGIR



Pour découvrir la carte de vœux du CESER flashez le QR code :



Sommaire Lettre N° 51

Les vœux du président	P.1
Avis	P.2-3
Territoires	P.3
Actus	P.4

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ-ES
REPRÉSENTANT 110* ORGANISATIONS

PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

NOUS

*en représentation directe et indirecte

BUDGET : LE CESER SE RÉJOUIT DU MAINTIEN DES PRIORITÉS RÉGIONALES

Dans un contexte politique inédit et marqué par l'absence de Projet de loi de finances (PLF), l'exécutif régional a fait le choix de présenter son projet de budget. Le CESER salue l'exercice et apprécie notamment que le Conseil régional continue de s'engager dans les services publics du quotidien (transports, lycées,...), essentiels à la cohésion sociale et territoriale, et maintienne un niveau élevé d'engagement en faveur des transitions écologiques et énergétiques, plus que jamais indispensables. De plus, le soutien prioritaire aux plus fragiles, qui risquent d'être davantage affectés par l'évolution de la conjoncture, demeure au cœur des actions régionales.

De fortes préoccupations sont néanmoins exprimées pour nombre d'acteurs et d'actrices de la région confrontés à l'effet domino des arbitrages, voire des restrictions budgétaires de l'État et des collectivités territoriales pour les prochains exercices, notamment dans le champ des compétences partagées de la culture, du sport, du tourisme ou encore de la vie associative.

L'inquiétude porte également sur les années à venir : les difficultés actuelles pourraient ne pas être simplement conjoncturelles et s'inscrire dans une tendance de plus long terme. Comment la Région, alimentée par des recettes à la dynamique défavorable et confrontée à un endettement déjà important, pourra-t-elle financer ses projets ? Quelles perspectives pour le volet « mobilité » du Contrat de Plan État-Région (achat de rames de TER et rénovation des infrastructures) ? Quels moyens pour les politiques environnementales et la préservation de la biodiversité ? Quels financements pour l'agriculture, le soutien aux entreprises et aux territoires ? Quel accompagnement pour les lycéen-nes, etc. ?

Le CESER invite le Conseil régional, malgré la difficulté de l'exercice, à anticiper ces évolutions et à s'y préparer dès à présent.



LE CESER ATTEND AVEC INTÉRÊT LE DÉPLOIEMENT DE TOUS LES VOILETS DU « BUDGET VERT »

Cette année encore, le CESER salue la démarche de l'exécutif régional pour l'expérimentation d'une « cartographie verte » des dépenses régionales et les avancées notables réalisées dans la mise en œuvre du budget vert 2025 qui couvre désormais l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement. L'Assemblée socio-professionnelle encourage les travaux sur le volet biodiversité et attend avec un grand intérêt le déploiement des quatre autres volets prévus : eau, pollutions, déchets et économie circulaire, dans la mesure où la pertinence de la démarche repose sur une analyse environnementale globale.

Cet outil est particulièrement pertinent dans le contexte des priorisations opérées pour le budget : une cohérence doit être assurée entre les ambitions portées par les politiques menées par la Région et les enjeux liés au dérèglement climatique à moyen et long termes, qui nous obligent.



DES PARTENARIATS POUR L'USINE DU FUTUR



Le CESER souligne l'intérêt d'une convention partenariale du Conseil régional avec le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM). Cet institut technologique national de la mécanique, piloté par les industriels sous la tutelle de l'État est un acteur important offrant aux entreprises de la filière mécanique un accompagnement pour la transformation compétitive, sociale et environnementale. Le développement du centre technique de Pau est, selon le CESER,

une preuve de son dynamisme et une chance pour le territoire.

Au regard de la nécessité pour le CETIM de renforcer sa visibilité, le CESER propose que le réseau des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) du territoire régional, notamment pour les formations « Génie Mécanique et Productique » soit sollicité pour promouvoir ses actions auprès des étudiant-es. Ces dernier-es ont en effet vocation à être les futurs encadrant-es des entreprises partenaires du CETIM. Le CESER propose également d'intégrer l'aspect humain dans les actions qui seront mises en œuvre. En effet, toutes les révolutions technologiques (notamment l'intelligence artificielle) questionnent la place de l'Humain et ses relations avec le développement du numérique. Le transfert de technologie n'est jamais neutre humainement.

LE CESER SALUE L'ENGAGEMENT RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

L'actualité récente nous alerte sur la persistance d'actes, de comportements stéréotypés ou de propos portant atteinte à l'intégrité physique et/ou psychique des personnes ou à caractère discriminatoire. Dans ce contexte, le CESER tient à saluer la démarche et les résultats d'ores et déjà obtenus par le Conseil régional à travers la mise en œuvre de sa politique en faveur de l'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.

Cet engagement et l'implication du Conseil régional dans la durée méritent d'être soutenus et doivent s'inscrire dans un objectif plus général d'égalité dans l'accès aux droits pour les Néo-aquitains et Néo-aquitaines.

Le Plan « Réaliser l'Égalité en Nouvelle-Aquitaine », adopté en 2018 et prolongé jusqu'en 2025 en Nouvelle-Aquitaine, cible quatre discriminations prioritaires mais non exhaustives : le genre, le handicap, l'orientation sexuelle et l'origine. S'appuyant sur le bilan de la sixième année de déploiement du plan d'actions, le CESER a plus particulièrement retenu : la mise en place et le développement d'un réseau de référents et référentes dans la collectivité, les partenariats développés avec différents observatoires permettant d'objectiver les situations et d'élargir l'impact des actions, l'expérimentation de la démarche d'un budget égalitaire, le déploiement d'actions concrètes comme l'expérimentation sur la précarité menstruelle dans les lycées et l'instauration d'un congé menstruel pour les agentes du Conseil régional, le développement d'une démarche interne de lutte contre le harcèlement, l'adoption d'une communication égalitaire et non discriminante, etc.

Au-delà des résultats encourageants mis en exergue dans ce sixième bilan annuel de déploiement du Plan d'actions, le CESER formule diverses préconisations complémentaires :

- la reprise d'informations issues du Rapport Social Unique dans le prochain bilan ;
- le renforcement et la valorisation du rôle des référent-es au sein des services de la collectivité ;
- la systématisation des critères d'égalité dans les politiques sectorielles d'intervention ;
- la poursuite de la démarche expérimentale sur le budget égalitaire et non discriminant ;
- l'élargissement de la portée des actions concernant notamment la connaissance et l'approche des diverses formes de discriminations couvertes par le Plan d'actions régional, en lien avec la délégation régionale du Défenseur des Droits ;
- le maintien d'un dispositif de mise à disposition de kits de protections hygiéniques dans les lycées.



Une action publique volontariste pour l'égalité femmes-hommes, pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, contre les discriminations est indispensable. Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et amplifier sa démarche, en s'appuyant sur une approche systémique et ambitieuse.

LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES À DOMICILE ONT UN RÔLE À JOUER DANS LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Pourquoi ne pas associer les travailleurs sociaux, les travailleurs et travailleuses à domicile en particulier, à la démarche de rénovation de l'habitat ? C'est l'une des propositions que formule le CESER dans son avis sur le déploiement du service public de rénovation de l'habitat. S'il apprécie le nouveau cadre de contractualisation proposé par l'Anah aux Régions à partir de 2025 qui prévoit de rassembler l'ensemble des thématiques liées à la rénovation (énergie, adaptation du logement, habitat indigne...), le CESER constate que les guichets « France Rénou' » d'accompagnement du public au dispositif sont souvent inaccessibles pour les publics défavorisés, y compris les propriétaires en situation de fragilité, alors même qu'ils vivent dans des situations d'habitat dégradé.

Or, une grande partie de ces personnes sont accompagnées par différentes structures d'aide sociale, de soin ou d'aide à domicile. Le CESER propose donc que des actions de sensibilisation soient menées auprès, notamment, des travailleurs et travailleuses à domicile et dans le cadre des formations sanitaires et sociales initiales. Ces travailleurs à domicile constituent des relais sur lesquels le Conseil régional pourrait s'appuyer pour renforcer sa politique. Autre constat : les rénovations globales représentent un défi financier important pour les ménages. Parmi les préconisations formulées par le CESER figure donc l'accompagnement des entreprises pour assurer le seul paiement du reste à charge par les ménages, sous réserve de contrôles renforcés par l'Anah, compte-tenu du nombre important de litiges recensés pour des fraudes à la rénovation. Le CESER encourage néanmoins le Conseil régional à poursuivre son action en faveur des rénovations globales qui obtiennent les meilleurs gains énergétiques.



LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ DANS LE MONDE AGRICOLE CONSTITUE UNE PRIORITÉ ABSOLUE

Dans un contexte de désarroi grandissant au sein du monde agricole, le CESER a souhaité s'exprimer sur le rapport de la Mission d'information et d'évaluation des politiques régionales dédiées à l'agriculture, l'hydraulique et l'alimentation présenté à l'Assemblée du Conseil régional en septembre dernier.

Pour le CESER, l'agriculture traverse une crise systémique, pour laquelle la recherche de nouvelles voies d'action doit impliquer l'ensemble de la société. Si les évolutions proposées afin de modifier le Règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales apportent des réponses aux attentes formulées par la profession agricole sur le court terme, l'Assemblée de la société civile régionale estime qu'il faut œuvrer à un changement de paradigme et repenser le modèle agricole, comme proposé dans son propre rapport intitulé «*Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*». L'agriculture doit être envisagée comme une composante à part entière du projet de territoire, ce qui implique par exemple d'intégrer les enjeux agricoles dans les documents de planification et d'urbanisme. À l'échelle régionale, la politique contractuelle territoriale constitue un levier privilégié pour accompagner les territoires dans l'intégration des agricultures dans leur stratégie d'aménagement et de développement.

Dans son avis de décembre 2024, le CESER considère que lutter contre la situation de précarité dans laquelle s'enfonce le monde agricole est une des priorités absolues. Relevant les inégalités de revenus entre les différentes filières, mais aussi entre les femmes et les hommes, le CESER formule un certain nombre de pistes pour diversifier les sources de



revenus des agriculteurs et agricultrices, notamment avec les Paiements pour Services Environnementaux ou encore la diversification d'activité, et pour s'attaquer à la problématique du surendettement (en opérant une transition vers des systèmes de production moins intensifs en capital, en accompagnant la restructuration des dettes, etc.). Des enjeux plus spécifiques relatifs aux salarié-es agricoles sont relevés, en particulier en termes de logement saisonnier. Invitant le Conseil régional à assumer pleinement le choix de la transformation agroécologique, le CESER propose une stratégie globale de transformation agroécologique intégrant tous les aspects du système agricole et alimentaire (production, transformation, distribution, consommation) en articulation avec Néo Terra, mais aussi la formation, la recherche participative et l'évaluation. En matière de renouvellement des générations, il préconise de renforcer les politiques d'accès au foncier, d'approfondir la réflexion sur les outils d'ingénierie financière (ex : fonds d'investissement citoyen, prêts d'honneur, etc.) et de mieux prendre en compte la diversification des profils d'agriculteurs et d'agricultrices. Il s'interroge d'ailleurs sur l'adéquation à la réalité de certains critères économiques nécessaires à l'obtention de la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA). Concernant les leviers d'action, l'éco-socio-conditionnalité des aides permettrait d'accélérer la transition agroécologique ; en ce sens, l'abrogation récente du règlement d'intervention en faveur de l'hydraulique agricole est regrettée par le CESER. En termes de soutien aux filières, l'Assemblée socio-professionnelle salue la volonté de soutien aux filières de qualité et

l'élaboration d'un Plan régional de polyculture élevage qui tend à favoriser la diversification des systèmes agricoles. Il reconnaît également les difficultés que rencontre le secteur viticole, et regrette le manque de proposition permettant d'accompagner l'augmentation régulière des demandes d'arrachage des vignes.

Le CESER met en avant les enjeux sociaux de l'alimentation. Il propose que soit affirmé le Droit à l'alimentation, préconise d'expérimenter une sécurité sociale de l'alimentation et que soit développé un « Plan alimentaire territorial 2050 ». L'une des fonctions principales de ce Plan serait de modéliser à long terme l'orientation agricole du territoire dans sa diversité, afin de répondre aux enjeux d'une alimentation durable et de territoires résilients. À ce titre, le Plan travaillerait à une réorientation par étape de la Surface agricole utile (SAU) et permettrait également d'intégrer l'approche prospective à la gestion de l'eau, du foncier, etc. Enfin, le CESER approuve la recherche d'alternatives aux pesticides et le soutien aux biocontrôles. L'intégration de la prévention dans le Plan Régional Santé Environnement est fondamentale tout comme le soutien aux initiatives existantes visant à accompagner les agriculteurs et agricultrices face aux difficultés psychosociales qu'ils et elles rencontrent. Le CESER rappelle que le coût de l'inaction reste plus élevé que le coût de l'action.

L'idée fondamentale de travailler à l'instauration d'un « nouveau Pacte social » qui avait été formulée et développée dès 2021 par le CESER dans son rapport intitulé «*Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine*» semble, en 2024, plus d'actualité encore.



CULTURE, ATTENTION FRAGILE !



Le CESER insiste une nouvelle fois sur la fragilité particulière des acteurs et actrices du monde culturel en région. Déjà lourdement impactées par la crise sanitaire du COVID 19, nombre de structures culturelles ont eu ensuite à faire face à une hausse relativement importante des coûts (énergie et loyers entre autres). Les tensions et contraintes actuelles pesant sur les budgets publics constituent un réel facteur d'inquiétude pour l'ensemble des opérateurs culturels concernés. Le CESER

rappelle à cette occasion le poids et le rôle des associations dans le domaine culturel, en particulier dans le champ du spectacle vivant et l'importance des financements publics. Par conséquent, il accueille très favorablement la révision du règlement d'intervention en faveur du patrimoine et de l'inventaire, la reconduction de la convention-cadre en faveur de la filière du livre et la poursuite du contrat d'objectifs et de moyens relatif au service public télévisuel régional. Le CESER formule néanmoins plusieurs observations sur ces dispositifs :

- Dans le domaine du patrimoine, il invite le Conseil régional à une approche plus globale de la diversité des patrimoines (notamment du patrimoine culturel immatériel) et à une intégration plus systématique de leur valorisation dans sa politique d'aménagement du territoire et de contractualisation avec les territoires. Il préconise par ailleurs l'intégration de la dimension des droits culturels dans la charte signée par les bénéficiaires.
- Dans le domaine du livre, il demande aux partenaires publics, dont le Conseil régional, de maintenir leurs engagements en faveur du dispositif « Jeunes en librairies » et appelle le Conseil régional, en lien avec les acteurs concernés, à anticiper les conséquences du déploiement pour cette filière des systèmes d'intelligence artificielle.
- Au-delà du soutien à certaines chaînes de télévision, il propose la mise en place d'un dispositif complémentaire d'accompagnement des médias associatifs indépendants (radios, web-Tu) assurant une mission d'information de proximité et d'intérêt général.



RENCONTRE NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Le CESER était représenté le 7 novembre à Paris lors de la journée nationale des Conseils de développement portant sur le thème « les promesses de la démocratie intercommunale ».

Près de 250 participant-es, membres de Conseils de développement (81 conseils représentés), élu-es d'intercommunalités, représentant-es des CESER ont participé à cette journée d'échanges. Les participant-es ont été accueilli-es par Pascal PELAIN, conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris en charge du CoDev, Maire de Villeneuve-la-Garenne, Philippe PELLETIER, président du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris et Bruno ARBOUET, co-président de la Coordination nationale des Conseils de développement.

Martin VANIER, géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris et consultant au sein de la coopérative conseil Acadie, a ouvert la séquence par un exposé sur « le temps des liens » et a développé la notion de « reliance », processus par lequel les liens se font, se défont et se refont, en permanence. Il a invité à changer les représentations anciennes, à passer des approches décrivant des fractures à des approches qui valorisent la « reliance ». Le vocabulaire doit également évoluer, Martin VANIER propose de parler : des « lignes de vie » pour raconter les liens du quotidien, « des archipels » pour élargir un peu le regard et le quotidien en question en considérant nos modes de vie à l'échelle de la semaine, de l'année, de périodes de vie, et enfin des « biens communs territorialisés », pour rappeler que la « reliance » implique aussi le vivant non humain, c'est-à-dire l'écologie en son sens le plus large. À travers ces trois dimensions, sont abordées les questions de mobilité, de travail, d'habitation, de loisirs, de vie au sein du ménage, de trajectoires (personnelle, de territoire), de développement, etc.

Une table-ronde réunissant différent-es président-es de Conseils de développement et élu-es référent-es a abordé les « promesses de la démocratie intercommunale », mêlant inquiétudes et espoirs. Des thèmes forts ont émergé : doutes, désillusions, mais surtout participation, concertation, pluralisme des idées et implication citoyenne.

LE PARTENARIAT ENTRE LE CESER ET LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT RENFORCÉ

Depuis deux ans, le CESER et la coordination régionale des Conseils de développement (CoDev) se rencontrent régulièrement pour une meilleure connaissance de leurs missions, fonctionnements et travaux respectifs. Le CESER et les Conseils de développement ont en effet en commun d'être des expressions de la société civile et d'être des instances consultatives ayant pour mission d'éclairer les décisions des élus régionaux et des territoires. Ce sont aussi des lieux de réflexion, d'échange, de débats et de propositions au service de l'intérêt général. À l'occasion d'une rencontre en novembre, un renforcement de ce partenariat a été envisagé pour 2025 avec un projet de charte de coopération entre le CESER et la Coordination régionale des Conseils de développement, et l'organisation d'une nouvelle « cousinade » au printemps prochain. L'occasion d'une présentation du CESER et des CoDev, du panorama des travaux de chacun et l'ouverture d'un échange sur une thématique d'intérêt commun.

L'ÉVALUATION, UN ENJEU DÉMOCRATIQUE

L'évaluation des politiques publiques est parmi les outils essentiels, utiles à la reconquête de la visibilité de l'action publique, à la valorisation de l'engagement des élu-es, des acteurs et actrices dans les territoires. Ainsi, et conformément aux compétences en la matière qui ont d'ailleurs été renforcées par la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), le CESER Nouvelle-Aquitaine est engagé dans une contribution à la démarche d'évaluation des politiques de la collectivité régionale depuis plusieurs années. C'est dans ce cadre, et pour permettre à l'Assemblée de prendre sa pleine part dans cette mission, aux côtés du Conseil régional et au sein de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) mise en place par l'exécutif régional qu'une commission de travail dédiée a été créée dès 2016.

À savoir...

La Société française de l'évaluation (SFE) qui rassemble des professionnel·les, chercheurs et chercheuses, agents de la fonction publique et consultant·es impliqués dans ce domaine donne la définition suivante : « L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts. » Parmi ses autres avantages, « l'évaluation contribue à rationaliser la prise de décision publique, à moderniser la gestion de l'administration et des services publics et à rendre plus efficace la dépense publique. »

Au début du mois de novembre, le CESER a organisé une table-ronde sur cette thématique, ouverte aux Conseils de développement et aux partenaires régionaux, en particulier la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Nouvelle-Aquitaine. L'objectif était alors de permettre une appropriation du concept d'évaluation (les différentes méthodes, ce en quoi consiste l'évaluation, mais aussi ce qu'elle n'est pas, ses objectifs, les différentes temporalités, etc.) mais également mieux saisir le champ et les modalités sur lesquelles elle s'applique dans une institution telle que le Conseil régional. Cette journée s'est articulée autour de deux temps forts : une matinée de formation dispensée par Clément LACOUETTE-FOUGÈRE (spécialiste de l'évaluation des politiques publiques : enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, à l'Université Paris Dauphine, à l'École Polytechnique, expert auprès de la Cour des comptes). La deuxième partie de la journée a été l'occasion de présenter le service « Études, évaluations et prospective » du Conseil régional, dirigé par Oluvier BOUBA-OLGA ainsi que différents exemples d'évaluations finalisées et leur prise en compte dans les dispositifs portés par le Conseil régional.



L'occasion pour le CESER de mettre en lumière une particularité de la Nouvelle-Aquitaine : en effet la collectivité est dotée d'une instance qui lui permet d'être impliquée dans l'ensemble des étapes qui jalonnent les démarches d'évaluation. Le CESER siège en effet à la fois au sein de la CEPP où il suit les travaux d'évaluation en cours, mais participe également aux différents comités de pilotage.

VISITE DU PRÉSIDENT DU CESE DE LA RÉPUBLIQUE

En déplacement à Bordeaux dans le cadre d'une conférence à Sciences Po sur le thème de « la crise démocratique », Thierry BEAUDET, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été accueilli au CESER Nouvelle-Aquitaine par son président Yves JEAN. L'entretien entre les deux présidents s'est déroulé en présence de Benoît GARCIA, vice-président du CESE (et ancien membre du CESER Nouvelle-Aquitaine) et de Pierre GOGUET, questeur du CESE (et ancien président de la CCI Bordeaux Gironde).



MURIEL CULTOT PART À LA RETRAITE



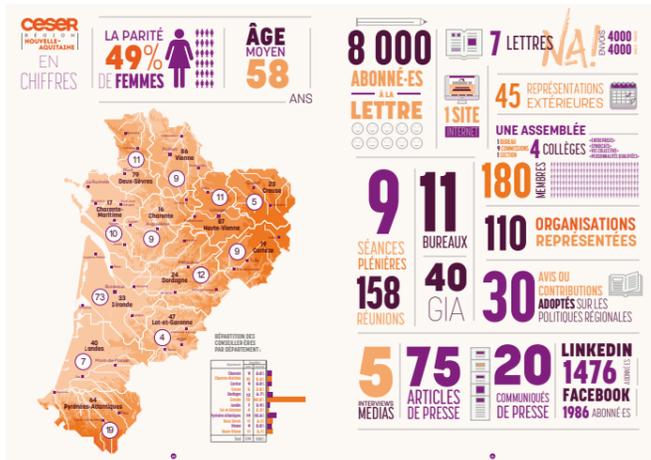
Après 26 années de bons et loyaux services au sein du CESER en tant que cheffe du cabinet et responsable communication, Muriel CULTOT a pris depuis le 1^{er} janvier 2025 une retraite bien méritée. Au cours d'un moment convivial, le 13 décembre dernier, organisé dans les locaux de l'Hôtel de Région, le président et le directeur du CESER, Yves JEAN et Wilfried GROUNDON, lui ont rendu un vibrant hommage, saluant notamment son professionnalisme, sa créativité et son sens de l'anticipation. Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine, Alain ROUSSET, a pour sa part souligné son engagement indéfectible au service de « la seconde assemblée régionale ». Lui succède pour toutes les missions liées à la communication Morgan BAILLON : morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

LE BILAN D'ACTIVITÉS 2024 DU CESER EST DISPONIBLE...



Comme chaque année, le CESER Nouvelle-Aquitaine présente son bilan d'activités. L'année 2024 correspond à l'engagement d'une nouvelle mandature de six ans suite à la nomination par le préfet de région, le 1^{er} janvier dernier, de 180 conseillers et conseillères (49 % de femmes) issu.es des 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Après la période d'installation et d'acculturation, le CESER a été rapidement consulté sur les orientations et différentes politiques portées par l'exécutif régional. Tout au long de l'année, le CESER s'est ainsi prononcé sur des dossiers importants et structurants pour la Nouvelle-Aquitaine : les différents plans, schémas, programmes stratégiques, politiques régionales et les documents budgétaires successifs. 2024 a également été marquée par une démarche d'ouverture et de coopérations avec différentes organisations et institutions de la société civile organisée, avec les élu-es et services du Conseil régional, avec les représentant-es de l'État et les différents échelons de collectivités territoriales et plus largement avec les acteurs et actrices des territoires, dans toute leur diversité.

Ce bilan d'activités retrace quelques-uns des temps forts qui ont marqué l'année et des indicateurs d'activité qui permettront de mieux mesurer le travail accompli au service de la Nouvelle-Aquitaine et de ses habitant-es.



La société civile organisée, avec les élu-es et services du Conseil régional, avec les représentant-es de l'État et les différents échelons de collectivités territoriales et plus largement avec les acteurs et actrices des territoires, dans toute leur diversité.



ET EN PROJETS POUR 2025

Les thèmes de travail qui ont été retenus pour les prochains mois concernent des aspects importants de la vie quotidienne des néo-aquitaines et des néo-aquitains : les effets possibles du développement de l'intelligence artificielle pour les filières économiques, les enjeux de la transition écologique pour les PME dans le cadre de la réindustrialisation, les mobilités de demain en monde rural

et dans les zones peu denses, les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, les conditions d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives, etc. Le président du Conseil régional a par ailleurs saisi le CESER « d'une analyse des cahiers de doléances issues du grand débat national dans le contexte du mouvement des "gilets jaunes" ».



ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Alban Gilbert, Paul Robin, Françoise Roch, Sébastien Sindeu
AdobeStock : coco, Grustock, Lionel, Monkey Business, Showcaze, Thieury
Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX	SITE DE LIMOGES	SITE DE POITIERS
14 rue François de Sourdis CS 81383 33077 Bordeaux Cedex Tel. 05 57 57 80 80	27 boulevard de la Corderie CS 3116 87031 Limoges Cedex 1 Tel. 05 55 45 19 80	15 rue de l'Ancienne Comédie CS 70575 86021 Poitiers Cedex Tel. 05 49 55 77 77

Ceser Nouvelle-Aquitaine
 ceser-nouvelle-aquitaine.fr

